

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET HOSPITALIÈRE

LA MÉTROPOLE DE LYON ET L'ASSOCIATION *VIVRE DIGNEMENT DANS NOTRE MÉTROPOLE* SIGNENT UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BÂTIMENT MÉTROPOLITAIN

Depuis juillet 2020, la Métropole de Lyon s'est engagée fortement dans la lutte contre le mal-logement sur notre territoire. Plus de 800 personnes ont ainsi été mises à l'abri et de nouvelles solutions d'hébergement, innovantes et plus dignes, ont été développées. Pour construire une Métropole accueillante et hospitalière, la collectivité souhaite également accompagner les acteurs associatifs œuvrant aux côtés des publics défavorisés. Ainsi la Métropole de Lyon a signé pour la première fois le vendredi 7 mai une convention de mise à disposition d'un bâtiment métropolitain dans le 9^e arrondissement de Lyon avec l'association *Vivre dignement dans notre Métropole*, jusqu'au 30 juin 2022.

Depuis 2019, une cinquantaine de personnes occupe un bâtiment propriété de la Métropole dans le 9^e arrondissement. Elles sont aujourd'hui accompagnées dans leurs démarches par des collectifs citoyens, ainsi que par l'association *Vivre dignement dans notre Métropole*. Cette dernière assure le suivi des besoins (aide alimentaire, menus travaux, accompagnement social, lien avec les collectivités dans le cadre des besoins rencontrés sur site). Ce travail de médiation sociale permet de s'assurer que le site n'est pas soumis à des trafics illicites, notamment la marchandisation des places au sein de l'immeuble occupé.

Afin de garantir le maintien de ces conditions de vie, et pour faciliter le suivi social de ces personnes, la Commission permanente du 26 avril dernier a approuvé la signature de cette convention de partenariat entre l'association *Vivre dignement dans notre Métropole* et la Métropole. Cette convention, signée le vendredi 7 mai, permet de garantir l'accompagnement des occupants par l'association, en facilitant le lien avec notamment les Maisons de la Métropole (MDM), tout en fixant une date de sortie pour cette occupation transitoire au 30 juin 2022. Le site sera réhabilité en logement étudiant dès l'été 2022.

Renaud PAYRE, Vice-Président en charge de l'Habitat, du logement social et de la politique de la ville : « *Nous nous sommes engagés dès les premiers jours du mandat pour répondre à l'urgence sociale exacerbée par la crise sanitaire. La sortie du squat Scève ou encore la mise à l'abri de plus de 800 personnes, en développant notamment des dispositifs innovants d'hébergement, en sont des exemples concrets. Faire de notre territoire une Métropole accueillante et hospitalière, passe également par un accompagnement de tous les instants des personnes en situation de précarité. En proposant cette solution transitoire digne, innovante, et couplant accompagnement social et de première nécessité, notre Métropole répond à l'urgence sociale tout en préparant la sortie dans les meilleures conditions de ces occupations.* »

Avec cette convention de partenariat, la Métropole s'engage à faire les travaux de mises en sécurité nécessaires. L'association assurera pour sa part le suivi social quotidien de cette occupation et prépara la sortie des lieux d'ici juin 2022. Cette organisation sera suivie par une gouvernance composée d'un Comité de pilotage politique qui se réunira régulièrement et d'un Comité technique du site. Une charte d'occupation, posant les règles de vie communes, a également été signée par l'ensemble des occupants qui devront s'y astreindre.

Contact presse

Nicolas Perez nicolas.perez@grandlyon.com 06 67 95 13 59